



flash

ENSEIGNANTS EN LYCÉE PROFESSIONNEL,
EN SECTION D'APPRENTISSAGE ET EN EGPA

Elise DINNAT responsable VOIE PRO 974

seunsaelise974@gmail.com

Tel : 06.92.63.36.91

se-unsa.org

N°11 – NOVEMBRE 2021 - Tous nos flashes sont visibles sur le site académique du SE UNSA [ici](#)

La rupture conventionnelle

Ce dispositif en place depuis janvier 2020, permet aux collègues désireux de quitter l'éducation nationale, de partir avec une indemnité. Les chiffres au niveau national sont connus.

- **L'administration freine les demandes de rupture conventionnelle**
- 2020 : 1219 demandes sur toutes les académies pour 296 acceptées – 46 demandes déposées pour l'académie de la REUNION (on attend encore les chiffres des dossiers acceptés chez nous)
- 2020 : 237 enseignants (100 1^{er} degré, 137 2^{sd} degré), 26 agents, 13 AESH, 5 CPE, 6 chefs d'établissements, 4 psy EN, 5 personnels sociaux -
- 2020 : 78 saisines de la médiatrice pour non-réponse de l'administration, calcul du montant de départ ou refus.

En 2020, trois académies ont été particulièrement ouvertes : Aix Marseille, Montpellier et Bordeaux représentent plus de la moitié des accords.

Le Se-Unsa soutient les directives de La médiatrice qui demande que "les modalités d'accord pour des ruptures conventionnelles soient mieux anticipées, que l'examen des demandes prenne en compte le calendrier scolaire plutôt que celui de l'année civile afin de mieux répondre à l'intérêt des requérants comme à celui des élèves ; que la dimension humaine et qualitative des dossiers soit prise en considération". Le budget doit être revu à la hausse car tous les dossiers n'aboutissent pas faute de financement.

Enseigner dans le supérieur – Pourquoi pas moi ?

Chaque année, deux campagnes d'affectation permettent aux enseignants du second degré de faire acte de candidature pour enseigner dans l'enseignement supérieur.

Lisez notre article sur le sujet : <https://enseignants.se-unsa.org/Enseignement-superieur-la-campagne-d-affectation-a-commence>

L'UNSA est aussi présente dans l'enseignement supérieur.

Les HSA pour les collègues à temps partiels

Normalement un collègue à temps partiel de droit ou sur autorisation ne peut pas bénéficier de HSA (heure supplémentaire année). Le nouveau décret n° 2021-1326 du 12 octobre 2021 vient de modifier l'attribution des HSA. Désormais, les agents du second degré pourront bénéficier de HSA rémunérées au taux légal.

BAC PRO – adaptation des programmes HIST GEO pour les DROM

Les figures féminines des DROM, dont la nouvelle présidente de REGION, Mme Huguette BELLO, rentrent au programme. Tout est dit [ici](#)

Le bâti scolaire – rien de nouveau sous le soleil –

L'UNSA Education publie une tribune pour rappeler aux différentes instances que les DOM sont souvent les grands oubliés quand il s'agit du bâti scolaire.

Le Se-Unsa ne cesse de marteler que sans conditions de travail dignes, pas de plaisir à apprendre et à enseigner.

[L'école dans les DOM ou la souffrance d'être considéré comme une sous-France](#)

La voie pro à l'honneur

Le numéro 219 de notre revue, UNSAMAG, publie les chiffres de la dernière étude de la DARES. Plus de 240 000 emplois restent vacants au 2^{sd} trimestre 2021. Dans le top 10 des recrutements difficiles on retrouve les charpentiers (83,3 %), les couvreurs (81,9 %), les géomètres (81,9 %), les tuyauteurs (81,3 %), les aides à domiciles et aides ménagères (77,3%), les carrossiers automobiles (75,9%), les mécaniciens et électroniciens de véhicules (75,3 %). Autant de métiers enseignés en lycée professionnel. A titre de comparaison, les 2 seuls autres secteurs de recrutement dans le top 10 sont les médecins et les vétérinaires !!

Le Se-Unsa a toujours soutenu que le lycée pro était une voie noble, les chiffres le confirment !

Elise DINNAT responsable voie pro SE UNSA